

1. Présentation

- Des représentants de parents d'élèves :

Mme Bové présente les nouveaux représentants des parents d'élèves élus le 13 octobre 2017 avec un taux de participation de 44.65 %. Une seule liste d'association locale non affiliée a été présentée, réunissant 19 candidats pour les 34 sièges disponibles.

cf. PJ

Mme Bové rappelle le rôle du conseil d'école qui se réunit une fois par trimestre avec tous les représentants de la communauté éducative, donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire. Les points d'échange et de questionnement concernant la restauration et les travaux sont traités lors de commissions spécifiques qui se réunissent deux fois par an. La prochaine commission travaux est fixée au lundi 4 décembre et la commission restauration au jeudi 21 décembre 2017.

- Mme Bové présente ensuite l'équipe enseignante :

- Mme Jardri en TPS PS
- Mme Kolasniewski, à mi-temps sur l'autre classe de TPS PS avec Mme Delfau Huchette, nouvelle professeure stagiaire accueillie par l'école cette année. Mme Kolasniewski prend également en charge les temps partiels de Mme Mouney, le jeudi, et Mme Lothe, le vendredi.
- Mme Batista en MS GS
- Mme Mouney en MS GS
- Mme Lothe en GS
- Mme Tarel en GS
- Mme Fontaine en CP
- Mme Lecocq en CP
- Mme Fall en CE1
- Mme Monteny en CE1
- Mme Quenez en CE2
- Mme Senez en CE2
- Mme Desmaret, enseignante titulaire de secteur, à mi-temps sur une classe de CM1 le jeudi, le vendredi et certains mercredis, avec Mme Amzil, nouvelle professeure stagiaire accueillie cette année le lundi, le mardi et certains mercredis
- Mme Eyherabide, nouvelle professeure stagiaire accueillie cette année sur la deuxième classe de CM1, en poste le jeudi, le vendredi et certains mercredis, à mi-temps avec Mme Desmaret.
- Mme Nicolas en CM2
- Mme Planté en CM2, actuellement en congé maternité et remplacée par Mme Senet, professeure remplaçante rattachée à l'école des Peupliers
- Mme Deroo, accueillie dans l'équipe depuis la rentrée, pour la classe ULIS

L'équipe éducative compte également :

- Pour l'équipe des ATSEM :
- Mme Quinart pour les classes de GS

- Mmes Burel et Speter pour les classes de MS
- Mmes Djallal et Billard pour les classes de TPS PS

➤ Des intervenantes en contrats aidés par le biais du CCAS, recrutées au mois de juin dernier et nouvellement arrivées dans l'école à la rentrée de septembre :

Mme Christine Deregnacourt qui intervient au niveau de la sécurité aux abords de l'école et également avec des groupes d'enfants en ateliers jeux pendant le temps scolaire ; Mme Nathalie Malbrancke qui intervient aux côtés des enseignantes de GS, et enfin Mme Sabrina Boumedane qui intervient aux côtés de Marie Dominique Lamotte en BCD et encadre les enfants pendant les récréations sur le plateau d'évolution, pour les jeux de ballons.

➤ Une intervenante en contrat mairie (Association CAP), en gestion des bibliothèques (maternelle et élémentaire) : Marie Dominique Lamotte

➤ Des auxiliaires de vie scolaire, intervenant dans le cadre du suivi d'élèves notifiés MDPH :

- Mme Valérie Malfait en ULIS
- Mme Laurence Maury
- M. Zechnini Benyounes

➤ Un intervenant sportif mis à disposition de l'école par la commune : M. Jean Michel Luysch. De plus, M. Mamadou Ba, animateur CAP a proposé son aide pour intervenir aux côtés des enseignants lors de séances de sports collectifs le lundi après-midi et le jeudi matin au dojo.

➤ Deux intervenants musicaux, mis à disposition par la commune et l'école de Musique :

- Mme Virgine Esposito
- Mme Mylène Deroo

➤ L'école accueille également de manière ponctuelle Mme Brenne, ex enseignante de l'école à la retraite, et M. Lemel, bénévole de l'Association Lire et Faire Lire, dans le cadre d'ateliers lecture pour les maternels.

L'école bénéficie de l'aide du RASED, réseau d'aide spécialisé pour les élèves en difficulté, avec Mme Marion Ghoris, maîtresse E et Mme Sandra Dubois, psychologue scolaire, qui peuvent intervenir auprès d'enfants signalés par les enseignants. Elles couvrent également le secteur de Wambrechies et certaines écoles de Lambersart.

Mme Dekeyser demande s'il existe un poste d'infirmière scolaire pour l'école. Mme Bové répond qu'une infirmière scolaire, Mme Anne Betty Bellet, est nommée pour le collège Jean Moulin et les écoles de secteur. Elle est présente à l'école les mardis après-midi et s'occupe actuellement des visites médicales des CP.

A la direction, Mme Bové, travaille actuellement avec Mme Stéphanie Février, assistante administrative, en contrat CAE CUI, depuis janvier 2017. Le contrat n'a pas pu être renouvelé et Mme Février quittera l'école au moment des vacances de Noël. Pour répondre à la question des parents d'élèves qui s'inquiètent quant à l'organisation future pour, entre autres, répondre au téléphone, ouvrir les portes de l'école..., Mme Bové répond qu'il faudra prendre de nouvelles habitudes car il n'y aura effectivement plus une présence continue assurée, au bureau. Ainsi les familles se devront d'être à l'heure et de déposer ou reprendre leurs enfants aux heures d'ouverture des grilles uniquement.

L'installation d'un visiophone au niveau de la grille donnant sur le parking et le dojo empêche désormais de pénétrer dans l'école sans que l'ouverture soit déclenchée du bureau, de la garderie ou du dojo. Cette

« nouveauté » suscite de nombreuses questions et remarques de la part des parents qui, au moment de venir déposer ou rechercher leurs enfants à la garderie, conçoivent difficilement de devoir refermer la porte au nez d'autres personnes amenées à rentrer juste derrière eux. S'ils entendent que l'ouverture doit se faire au cas par cas, une fois l'identité des personnes désirant entrer déclinée, ils conçoivent mal comment concilier politesse et sécurité dans ce cas. Par ailleurs, ils comprennent mal qu'une fois cette première porte franchie, il est alors possible de rentrer au sein de l'école et des bâtiments sans plus de contrôle au moment de la garderie (la petite grille au niveau du dojo restant ouverte ainsi que les portes du bâtiment élémentaire).

Concernant le remplacement du poste de Mme Février, les parents d'élèves interrogent M. Delaplace quant à la possibilité de recruter un nouveau contrat par le biais de la mairie.

M. Delaplace répond que le poste d'assistant administratif tel que défini actuellement est rattaché à l'Education Nationale. La ville apporte de son côté aux écoles les « contrats grands pas » par le biais du CCAS pour des missions de sécurisation ou de mise à disposition des enseignants. La mairie n'a pas vocation à redéployer des emplois administratifs. Envisager ce nouveau type de mission est à négocier avec le CCAS et se ferait aux dépens des contrats existants.

Mme Lenglet suggère de se rapprocher du LEP des Vertes feuilles pour se renseigner sur la possibilité de recevoir un élève en formation qui assurerait ponctuellement le poste de secrétaire. Mme Prostj s'interroge également sur la possibilité de recruter une personne par le biais du service civique.

Intervention des représentants CAP : Mme Marina Graceffa, directrice générale, et Mme Alison Lerouge, responsable sur le site des Peupliers :

Un changement d'emploi du temps au niveau du périscolaire et du temps récréatif proposé le mercredi après la classe a été annoncé aux familles pendant les vacances de la Toussaint. Le temps récréatif du mercredi de 11h30 à 12h30 sera supprimé à partir du mercredi 22 novembre.

M. Delaplace explique que l'annonce de ne pas renouveler de nombreux contrats pour les animateurs de CAP a contraint la commune à prendre cette décision de suppression des temps récréatifs car les conditions d'encadrement et de sécurité ne pouvaient être maintenues. Ainsi les enfants non-inscrits en cantine et au centre de loisirs du mercredi après-midi, devront impérativement être repris par leurs parents aux heures de fin de classe, à 11h40 en élémentaire et 11h45 en maternelle. Pour répondre à une alternative proposée par Mme De Myttenaere, Mme Graceffa et M. Delaplace expliquent que le recours aux services de garderie sur le temps du mercredi midi n'est pas possible car ce créneau n'est pas considéré comme un temps périscolaire et les agréments nécessaires pour l'encadrement ne sont pas les mêmes.

De nombreuses familles ont transmis aux représentants de parents d'élèves leurs inquiétudes car beaucoup seront dans l'impossibilité d'être présents aux heures de sortie de classe. Mme Graceffa explique alors qu'il est toujours possible pour ces parents d'inscrire leurs enfants en cantine et en centre de loisirs le mercredi après-midi. Pour ne pas entraîner un surcoût et pénaliser les familles, un changement de tarification sera envisagé. Elle ajoute la possibilité de venir rechercher les enfants dès 13h00 s'ils ne participent pas au centre de loisirs de l'après-midi, mais qu'au-delà de 14h, le forfait demi-journée sera facturé complètement.

M. Delaplace présente une autre solution éventuelle qui consisterait à décaler la séquence scolaire du mercredi afin de retarder l'heure de sortie, de 9h à 12h. Cette éventualité n'est envisageable qu'avec l'accord de l'Inspectrice et du Directeur des Services Académiques. Une demande a été formulée par Mme Bové auprès de Mme François.

Les parents regrettent le peu de temps qui leur a été laissé pour pouvoir se réorganiser. M. Delaplace explique que l'annonce de la suppression de certains contrats aidés a été tardive (28 août) et qu'il a été difficile de prévoir les effectifs d'encadrement ne sachant pas à l'avance quels contrats seraient maintenus ou supprimés.

Les parents d'élèves interrogent également les responsables de CAP quant au renvoi d'une personne employée par leurs services. Cet animateur, M Arnaud Parmentier, déjà rappelé à l'ordre une première fois suite à un différend avec un enfant, a été convoqué et entendu à nouveau pour un geste de réprimande non approprié. Les parents de cet enfant menaçaient de porter plainte si aucune mesure immédiate n'était prise. Ne se reconnaissant pas dans la charte et les valeurs imposées par CAP, cet animateur a été licencié sur le champ. Mme Nicolas tient à préciser que cet animateur était pourtant très apprécié des enfants et de l'équipe enseignante et regrette une décision aussi radicale. De même, Mme Lenglet ajoute que cette annonce a déçu beaucoup d'enfants. Mme Graceffa et M. Delaplace expliquent que dans ce genre d'affaire complexe ou « rien n'est tout blanc, ni tout noir, en cas de doute, celui-ci profite toujours à l'enfant, jamais à l'animateur ».

Les parents d'élèves interrogent Mme Lerouge sur les activités proposées en NAP, car il semblerait que certains CP aient eu football à plusieurs reprises alors que cela ne faisait pas l'unanimité auprès des enfants. Mme Lerouge invite les parents à consulter les plannings des activités mises en place pendant les NAP (disponibles sur le portail famille), les enfants n'ont pas les mêmes activités toute l'année et personne n'est obligé de jouer au foot contre son grès.

2. Effectifs de l'école et répartition des classes :

Enseignants:	Niveau(x)				Total classe	avec ULIS
Jardri	TPS/PS		9	18	27	
Kolasniawski/D. Huchette	TPS/PS		7	18	25	
Batista	PS/ MS		5	21	26	
Mouney	PS/MS		5	22	27	
Lothe	GS	25			25	
Tarel	GS	24			24	
Total maternelle					154	
Lecocq	CP	24			24	1
Fontaine	CP	24			25	1
Fall	CE1	26			28	2
Monteny	CE1	26			27	1
Quenez	CE2	22			24	2
Senez	CE2	26			26	
Desm/Amzil	CM1	25			25	
Desm/Eyherabide	CM1	24			26	2
Nicolas	CM2	22			24	2
Planté	CM2	23			23	
Deroo	ULIS					11
Total élémentaire		242				253
Total école						407

3. Organisation de la semaine scolaire :

Des changements d'horaires ont eu lieu au niveau de l'élémentaire lors de cette rentrée 2017, afin de répondre à une demande des familles d'aligner les heures d'entrées des classes entre maternelle et élémentaire.

Cycle 2 :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
<u>Temps scolaire :</u>					
8 H 30	8 H 30	8 H 45	8 H 30	8 H 30	
3 H 00	3 H 00	2 H 55	3 H 00	3 H 00	
11 H 30	11 H 30	11 H 40	11 H 30	11 H 30	
					Soit 14 h 55
<u>Pause méridienne :</u>					
2 h 00	2 h 00		2 h 00	2 h 00	
<u>Temps scolaire :</u>					
13 h 30	13 h 30		13 h 30	13 h 30	
2h35	1h20		2 h 35	2 h 35	
16h05	14h50		16 h 05	16 h 05	
					Soit : 9 h 05

Cycle 3 :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
<u>Temps scolaire :</u>					
8 H 30	8 H 30	8 H 45	8 H 30	8 H 30	
3 H 00	3 H 00	2 H 55	3 H 00	3 H 00	
11 H 30	11 H 30	11 H 40	11 H 30	11 H 30	
					Soit 14 h 55
<u>Pause méridienne :</u>					
2 h 00	2 h 00		2 h 00	2 h 00	
<u>Temps scolaire :</u>					
13 h 30	13 h 30		13 h 30	13 h 30	

2h35	2h35		1h20	2 h 35
16h05	16h05		14h50	16 h 05

Soit : 9 h 05

Organisation des APC :

Le volume horaire annuel de ces activités est de 36 heures devant élèves.

En élémentaire, avec les changements d'horaires, le temps de la pause méridienne ayant été réduit, pour respecter un temps effectif de pause d'une heure trente minimum, les APC placées sur cette plage horaire se font maintenant sur une durée de 3 x 30 minutes au lieu de 2 x 45 minutes. La plupart des enseignants ont choisi d'utiliser les créneaux de 11h30 à 12h00, 3 fois par semaine, d'autres ont préféré utiliser des créneaux plus longs après 16h05, à raison de deux fois 45 minutes par semaine, d'autres encore alternent entre 1 fois 30 minutes le midi et une fois une 1h le soir.

En maternelle les APC ont lieu sur le temps de la pause méridienne.

Les parents s'interrogent quant à l'éventualité d'un retour à la semaine de 4 jours. Ils demandent si un planning de réunions et concertations a été arrêté.

M. Delaplace explique que la commune aurait souhaité dans un premier temps pouvoir évaluer les effets de la mise en place de la semaine à 4.5 jours, pour pouvoir ensuite avancer dans la réflexion. Après échanges avec Mme François sur ce sujet, il s'avère difficile d'évaluer un dispositif sans un diagnostic initial. De plus, les dernières mesures gouvernementales amenant la disparition de nombreux contrats aidés et la suppression des dotations de l'état en cas de maintien de la semaine à 4 jours et demi, ne permettront plus à la commune d'assurer le même service périscolaire et notamment de faire perdurer les NAP pour la rentrée prochaine. La position de la ville est donc de proposer un retour de la semaine à 4 jours. Un changement de l'organisation de la semaine scolaire sera donc soumis au prochain conseil d'école, après avoir organisé une consultation de manière plus générale mais dont la forme exacte n'est pas encore définie.

4. Vote du règlement intérieur :

Pas de changements majeurs pour les règlements 2017 / 2018, si ce n'est le changement d'horaire pour l'élémentaire et quelques précisions aux paragraphes

- de la scolarisation et de la fréquentation scolaire concernant la demande et l'octroi de congés pendant la période scolaire ;
- de l'organisation du temps scolaire concernant les ballons en cour de récréation
- de l'exercice de l'autorité parentale concernant les parents séparés

Les nouveaux règlements sont adoptés par le conseil d'école.

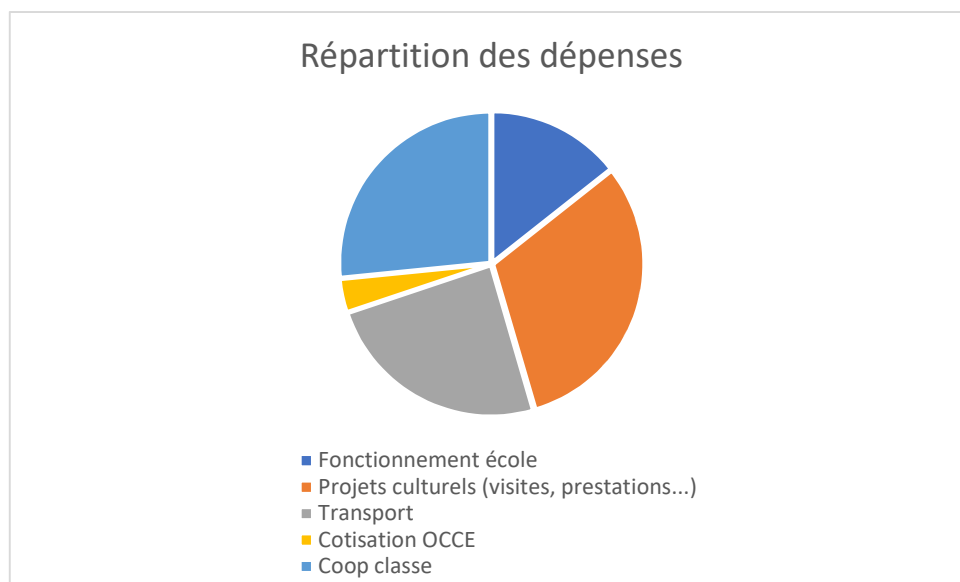
cf. PJ

5. Bilan de la coopérative de l'année 2016 2017 :

La coopérative de l'école fonctionne sous l'égide de l'OCCE (Office Central de la Coopérative à l'École). Mme Bové en est le mandataire principal. Mme Planté est désignée comme second mandataire. A chaque fin d'année, l'école remet un bilan à l'OCCE .

Ce bilan arrête les comptes fin août. Les différentes entrées et sorties en fonction des différents postes de dépenses sont reprises dans le tableau ci-dessous :

SORTIES:	ENTREES:	
Fonctionnement école		2 867,67 €
	Subventions mairie	2 084,00 €
Projets culturels (visites, prestations...)		6 214,41 €
Transport		4 868,70 €
	Subventions mairie	6 053,00 €
Cotisation OCCE		709,90 €
	Opération photo	2 194,70 €
	Kermesse	800,00 €
	Dons des familles	5 505,00 €
Coop classe		5 310,00 €
Total sortie		19 970,68 €
Total entrée		16 636,70 €
Dépenses supportées sur l'année		3 333,98 €



6. Projets de l'année :

Les enseignants présentent leurs projets et les sorties prévues, projets à dominante artistiques et culturelles menés dans le cadre du volet 2 de notre projet d'école, reconduit cette année.

Maternelle :

Travail sur le thème de l'eau avec une visite à Nausicaa et une journée à la mer. Spectacle musical en collaboration avec l'école de musique de la ville sur ce thème.

CP :

Travail sur l'Afrique avec participation aux ateliers 5 sens au Sénégal avec Gaïa, une visite de la galerie d'art primitif de Lille et une sortie à Pairi Daiza. Spectacle musical en collaboration avec l'école de musique de la ville sur ce thème.

Une sortie à la Gare St Sauveur de Lille est également prévue.

CE1

Sortie au théâtre Le Grand Bleu dans le cadre d'un projet théâtre mené cette année avec la classe ULIS.

Sortie au Musée d'Histoire Naturelle, au musée du Terroir et à la ferme de Pérenchies ainsi qu'une visite du musée d'Asnapio à Villeneuve d'Ascq.

CE2

Dans le cadre du programme d'histoire, visite du site préhistorique de Samara.

CM1 :

Sortie au Planétarium de Villeneuve d'Ascq pour participer à l'expo Sacrée Sciences. Visite du musée de la Piscine à Roubaix et du musée des Beaux-Arts de Lille ainsi qu'une participation à la fête de l'animation.

CM2

Participation à la Fête de l'animation. Sortie au théâtre du Grand Bleu. Visite du musée de Fromelles, visite guidée du musée et visite du cimetière.

L'école est par ailleurs engagée dans un projet collectif citoyen lié à la gestion de déchets, au tri et au recyclage. Débuté l'année passée, avec notamment l'« opération cours propres », ce projet va se poursuivre cette année en suivant un fil directeur propre à chaque niveau

- Maternelle GS : 1ere sensibilisation au tri et au recyclage
- CP CE1 : travail spécifique sur l'éco geste du recyclage du papier
- CE2 CM1 : Travail spécifique sur l'éco geste du tri sélectif
- CM2 : travail spécifique sur le recyclage de déchets et leur valorisation énergétique

Le travail est mené en collaboration avec la ville et le dispositif VIF (Vivons en Forme à Saint André).

L'équipe et particulièrement la classe de CE2 de Mme Quenez de l'année dernière remercie M. Henno pour la réponse positive qu'il a donnée aux enfants concernant leur demande d'installation de cendriers aux abords du Dojo. Mme Bové demande à M. Delaplace si une date est prévue : les services techniques seront appelés à se saisir de cette mission.

7. Evaluations CP :

Dans le courant du mois de septembre, les acquis des élèves de CP ont été évalués dans le cadre d'une évaluation diagnostique nationale. Cette évaluation répondait à deux objectifs : fournir aux professeurs des outils pour adapter leurs pratiques pédagogiques et doter l'institution d'indicateurs permettant de mieux appréhender la situation pédagogique des écoles et de leur circonscription, pour notamment mieux accompagner les enseignants. Le choix des compétences évaluées s'est porté sur le français et les mathématiques. En français, les situations proposées portaient sur le langage oral, la capacité attentionnelle, la lecture, la compréhension de l'écrit et l'écriture. En mathématiques, les évaluations portaient sur les premières compétences relatives à la construction du nombre.

Les parents ont par la suite été informés des résultats de leur enfant. La consultation du livret a été rendue possible pendant les vacances de la Toussaint et des rencontres individuelles ont été organisées, rapidement après transmission des résultats pour les élèves où des besoins particuliers ont été mis en évidence, et/ou seront organisées en janvier plus généralement, afin de pouvoir faire le point sur les progrès réalisés.

8. Equipement et travaux

Beaucoup de travaux ont été réalisés durant les congés d'été.

➤ Au niveau de l'école maternelle :

- Dépose de tableaux et pose de quatre écrans numériques interactifs dans les classes de Mmes Mouney, Jardri et Tarel, et en BCD
- Réfection des peintures dans la classe de Mme Jardri
- Changement de dalles du plafond côté restaurant
- Pose d'une nouvelle clôture rehaussée dans la cour du côté du restaurant scolaire
- Installation et câblage informatique de l'ensemble du bâtiment
- Installation d'un système d'alarme anti-intrusion

A ce sujet, les membres du conseil font remarquer la nécessité de dissocier alarme école et alarme restaurant scolaire car les lieux peuvent être occupés de façon dissociée et doivent pouvoir être sécurisés indépendamment l'un de l'autre. M. Delaplace entend la demande qui semble tout à fait justifiée et précise que le nécessaire sera fait.

➤ Au niveau de l'école élémentaire :

- Pose de volets roulants au niveau du préau côté bureau
- Pose de trois écrans numériques interactifs dans les classe de Mme Planté, Fontaine et Nicolas
- Remplacement des carreaux cassés sous le préau
- Installation d'un visiophone au niveau de la grille d'accès du parking
- Installation d'une armoire forte en salle des maîtres pour y stocker les tablettes et autres matériels de l'école.

Les demandes de budget pour cette nouvelle année scolaire ont été remontées en mairie début octobre pour être soumises prochainement au budget municipal.

Entre autres demandes, Mme Bové tient à souligner les demandes concernant la sécurité et notamment les équipements liés à la mise en place du PPMS. Les exercices obligatoires déjà réalisés les années précédentes ont mis en évidence le besoin d'installation de sonneries spécifiques, d'équiper l'école d'un moyen de communication interne et de compléter la dotation en malles PPMS (4 lieux de confinement ne sont pas encore équipés). Lors de cette année scolaire, deux exercices d'évacuation incendie sont programmés, un exercice attentat intrusion et un exercice Risques Majeurs.

L'équipement numérique de l'école progresse avec l'arrivée récente de nouveaux tableaux interactifs. Par ailleurs, l'équipe, en accord avec l'inspection pourra bénéficier d'heures de formation pour l'utilisation de ces écrans sur le temps de formation continue des enseignants, formation proposée par le fournisseur et assurée par la commune. L'utilisation des tablettes par les enseignants de l'élémentaire est par contre pour le moment impossible dans la classe de Mme Quenez car la connexion internet de sa classe a été subtilisée pour la connexion du tableau de la classe voisine. Une demande est formulée aux services concernés de la mairie pour pouvoir y remédier.

9. Calendrier de l'année :

Les prochains conseils d'école auront lieu le jeudi 22 février et le vendredi 22 juin.

La fête d'école se déroulera le samedi 16 juin.

Les photographies scolaires auront lieu le mardi 28 novembre pour les maternels et les fratries élémentaires / maternels et le vendredi 1^{er} décembre pour l'élémentaire.

L'APE propose de renouveler cette année encore l'opération coquilles et goûter de Noël le mercredi 20 décembre.

Une nouvelle tablette pour l'école maternelle est offerte par l'APE, que toute l'équipe remercie chaleureusement.

Fin du conseil : 20h15

La présidente du conseil, Mme Bové.

